

**Lycée Albert Schweitzer****Inscription des étudiants en 2<sup>ème</sup> année CPGE****I. Organisation du Mercredi 28 et du Jeudi 29 Juin 2017**

	9H-11H00	14H-16H00
MERCREDI 28 JUIN	MP MP* PSI	PC BCPST2 PSUP
JEUDI 29 JUIN	ECS2	

**Votre dossier doit être absolument complet le jour de l'inscription.**

En cas d'impossibilité de vous déplacer sur le créneau prévu, vous devez prendre rendez-vous avec M. Stéphane Rabinowitz au Secrétariat Postbac.

**Constitution du dossier d'inscription****1. Documents à télécharger et remplir :**

- Notice d'inscription en 2<sup>ème</sup> année
- La fiche de choix des langues vivantes
- La fiche d'urgence (si des renseignements ont changé)
- La fiche de renseignements médicaux uniquement en cas de troubles de la santé
- La fiche d'inscription à la Sécurité sociale

**2. Autres documents à fournir :**

- Un exéat délivré par votre précédent établissement scolaire (sauf si vous étiez déjà élève au Lycée Schweitzer)
- 1 Photographies d'identité (indiquer les nom, prénom et classe au verso)
- Un chèque de 40 euros (indiquer les nom, prénom et classe au verso), établi à l'ordre de l'agent comptable du lycée Schweitzer, représentant une participation volontaire aux frais de reprographie.
- Un chèque de 25 euros (indiquer les nom, prénom et classe au verso), établi à l'ordre de l'ACPLAS, association des classes préparatoires (participation volontaire)
- Si vous l'avez, l'attestation provisoire de bourse de l'année 2017/2018
- Un R.I.B (pour vos remboursements de sécurité sociale)

## **II. Inscription cumulative à l'Université**

Il faudra vous ré inscrire en licence 2 (L2) à l'université. Consultez le document "ré inscription en L2 et L3 ou le site de votre université pour connaître la procédure de ré inscription en cumul. La fiche "cumul" sera à remettre au secrétariat la première quinzaine de Septembre.

## **III. Restauration Scolaire**

Vous pouvez bénéficier du service de restauration scolaire (self) sans abonnement: vous payez uniquement les repas consommés.

Vous pourrez acheter une carte pré payée le jour de l'inscription par un unique règlement de 86 euros (6 euros pour la carte de cantine + 80 euros pour le règlement des premiers repas). Vous devrez fournir:

- La fiche intendance
- 1 Attestation du quotient familial ( à demander à votre CAF)
- 1 Chèque de 86 euros
- 1 RIB (pour remboursement en cas de non utilisation de votre crédit pré payé)

Une cafétéria propose également une restauration rapide.

**Il est interdit de consommer au sein de l'établissement des denrées personnel apportées de l'extérieur. Les règles d'hygiène et de contrôles sanitaires sont strictes, elles doivent respectées.**

**PRIÈRE DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES AUX PIÈCES QUE VOUS FOURNISSEZ.**